

N° 2025-17

**SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL**

**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 20 mai 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 12  
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, sur convocation faite le 13 mai 2025, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la salle du conseil municipal à Soubise.

Présents titulaires (12) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, DURIEUX Michel, GRIMAULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie-Laure, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PRUGNIERES Anne-Cécile

Pouvoir (1) : GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy

Excusés (3) : COUESNON Elsa; PHILIPPE Jacqueline, PORTRON Didier

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

---

**Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président**

**Objet : Approbation du compte financier unique 2024**

Monsieur Pacaud est désigné par l'assemblée comme Président de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le SEJI a décidé de passer au Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (incluant le CA 2024) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	189 253,90	2 127 465,09	2 316 718,99
	Recettes réalisées (1)	B	119 194,45	2 155 215,96	2 274 410,41
	Restes à réaliser	C	19 052,00	0,00	19 052,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	190 745,27	2 379 267,67	2 570 012,94
	Dépenses réalisées (1)	E	136 647,16	2 153 664,54	2 290 311,70
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-17 452,71	1 551,42	-15 901,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 491,37	251 802,58	253 293,95
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-15 961,34	253 354,00	237 392,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	19 052,00	0,00	19 052,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 090,66	253 354,00	256 444,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après présentation du CFU 2024, Monsieur Dbjay quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

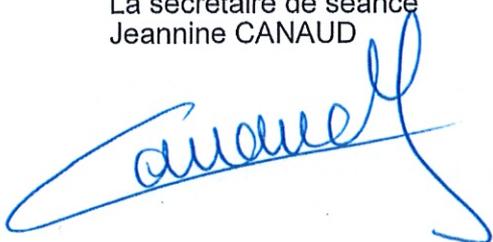
Monsieur Pacaud invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU 2024.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- Approuver le Compte Financier Unique 2024 tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- Charger Le Président de signer les pièces afférentes.

Approuvé à l'unanimité

La secrétaire de séance  
Jeannine CANAUD



Le Président  
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20250520-2025\_17DE

Affiché le : 10 JUIN 2025

Certifié exécutoire le : 10 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception